

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2019

Membres en exercice : 09

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 24 juin à 20 heures30, sur convocation du 19 juin, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Dominique THIERY, Laetitia CHAUVEAU, Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Romain LEJARD et Roger LEUCART

Secrétaire de séance : M Frédéric SERRE

Création d'un poste de saisonnier

Monsieur le maire rappelle que la commune avait envisagé lors du vote du budget primitif la possibilité d'engager une personne pour le remplacement de l'employé technique communal. De ce fait la dépense a été votée en séance le 12 avril 2019. M le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période juillet et août. Cette articulation permettra un travail en binôme pour le jeune au mois de juillet pour le remplacement de l'agent qui sera en congés en août. M le Maire propose un poste à temps complet.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 1 échelon pour la période du 01 juillet au 31 août.

Validation de la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC

M le Maire informe que le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau au titre de 2019, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévu à hauteur de 574 566 Euros. Le sujet a été évoqué en Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et, il a été validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes comme c'était le cas en 2018.

Pour ce faire, il serait proposé d'ajouter au montant reversé de droit à chaque commune indiqué dans les documents notifié par la Préfecture au titre de l'année 2019, une partie de la part initialement prévue pour la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Cette dernière serait ventilée en fonction de coefficients multiplicateurs fondés sur les strates de population des communes.

Pour la commune de Fruncé la somme reversée est de 13 474.50€

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, valide à l'unanimité la répartition du FPIC 2019

Travaux 2019 et Emprunt

City Parc

M le Maire informe que les subventions allouées pour cet investissement seront de
FDI 16 691.74€ (au lieu de 18 767€ subvention écartée suite à un geste commerciale)
DETR 11 838.12€ (au lieu de 13 310€ subvention écartée suite à un geste commerciale)

Le montant global des travaux est de
42 596€ HT l'équipement
16 594.60€HT le terrassement
59 190.60€HT

Reste à charge : $59\,190.60\text{€} - 28\,529.86\text{€} = 30\,660.74\text{€ HT}$

Monsieur le Maire informe que la CAF n'a pas donné de réponse à ce jour.

Le montage financier pourrait être le suivant

Prêt à court terme pour les subventions : 28 600€
Prêt sur 10 ans pour le solde 30 600€
Autofinancement pour la TVA 11 840€

Ou alors

Prêt à court terme pour les subventions : 28 600€
Prêt sur 10 ou 15 ans pour le reste à charge (travaux et TVA) 42 440€.

M Rivet souligne que les taux sont très bas, ne faut-il pas mieux garder de la trésorerie et prendre la seconde option.

Après délibération le conseil valide ce projet et demande à M le Maire de contacter les banques pour demander une proposition de prêt.

Le conseil s'est déplacé sur le site et a validé l'emplacement. Le conseil demande à voir pour un filet de protection pour les ballons, ainsi que de profiter des travaux de terrassement pour décaisser le terrain de boules.

Informations et Questions diverses

Remise des prix : Mardi 02 juillet aux écoles à partir de 10h30 M Rivet sera présent.

Rentrée septembre 2019 : baisse des effectifs scolaires

Chiens bruyants M Leucart informe que des chiens rue du Bois Carreau sont bruyants.

Stationnement M Lejards informe que des voitures stationnent dans la rue, cela gêne le passage des tracteurs. Un courrier sera fait aux riverains.

Après un tour de table, plus de question à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00